OCOM C207.02 – VISITER UN CORPS DE CADETS OU UN ESCADRON LOCAL

1. **Rendement** : Visiter un corps de cadets ou un escadron local

2. **Conditions** :

   a. Éléments fournis :

      (1) de la supervision; et

      (2) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : S.O.

   c. Conditions environnementales : Le commandant du corps de cadets désignera les conditions appropriées pour cette instruction.

3. **Norme** : Le cadet doit visiter un corps de cadets ou un escadron pour se familiariser avec les différences au sein des éléments et entre les éléments en matière d'instruction des cadets.

4. **Points d'enseignement** : Organiser une visite des installations d'un corps de cadets ou d'un escadron, en soulignant les points suivants :

   a. déterminer le nombre de membres du personnel et de cadets; et

   b. décrire les points suivants :

      (1) l'instruction obligatoire propre à l'élément;

      (2) les choix de l'instruction complémentaire du corps de cadets ou de l'escadron;

      (3) l'histoire et les traditions :

         (a) de l'élément;

         (b) du corps de cadets ou de l'escadron; et

         (c) de l'unité d'affiliation; et

      (4) certains voyages et échanges auxquels le corps de cadets ou l'escadron ont participé.

5. **Durée** :

a.	Introduction/Conclusion :	10 min
b.	Sorties éducatives :	80 min
c.	Total :	90 min

6. **Justification** : Une sortie éducative a été choisie pour cette leçon afin de renforcer les connaissances de la matière déjà enseignée dans l'OCOM C207.01 (Identifier la structure des grades des cadets de l'Aviation royale du Canada et des cadets de la Marine royale canadienne) et présenter aux cadets

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-702/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-702-PG-002/A-CR-CCP-702-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

l'instruction donnée par les autres éléments, grâce à la participation d'une activité qui se déroule dans un milieu réel.

7. **Documents de référence** : S.O.

8. **Matériel d'instruction** : S.O.

9. **Matériel d'apprentissage** : S.O.

10. **Modalités de contrôle** : S.O.

11. **Remarques** :

    a. Il est recommandé d'enseigner l'OCOM C207.01 (Identifier la structure des grades des cadets de l'Aviation royale du Canada et des cadets de la Marine royale canadienne) avant cette visite.

    b. Cette sortie éducative peut être effectuée lors d'une journée d'instruction assistée ou pendant une séance complémentaire.

    c. Il n'y a pas de guide pédagogique pour cette leçon.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-702/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-702-PG-002/A-CR-CCP-702-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.